

HONORAIRES

Transaction : (TTC à la charge de l'Acquéreur)

Prix de vente du Bien	Locaux d'habitation / professionnels/ terrains/commerciaux.
Jusqu' à 39 000 €	3000 € TTC
De 39 001 € à 53 999 €	10,00 % TTC
De 54 000 € à 68 999 €	9,50 € TTC
De 69 000 € à 82 999 €	9,00 % TTC
De 83 000 € à 99 999 €	8,50 % TTC
De 100 000 € à 109 999 €	8,00 % TTC
De 110 000 € à 119 999 €	7,50 % TTC
De 120 000 € à 132 999 €	7,00 % TTC
De 133 000 € à 145 999 €	6,70 % TTC
De 146 000 € à 165 999 €	6,50 % TTC
De 166 000 € à 450 000 €	6,00 % TTC
Au-delà de 450 001 €	5,00 % TTC

Location :

Locaux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 et location meublée à l'année	Honoraires TTC à la charge du bailleur	Honoraires TTC à la charge du locataire
Entremise et négociation	90 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / M ² habitable	8 € / M ² habitable
Etat des lieux	3 € / M ² habitable	3 € / M ² habitable

Locaux meublés étudiant	Honoraires TTC à la charge du bailleur	Honoraires TTC à la charge du locataire
Entremise et négociation	90 €	
Visite, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / M ² habitable	8 € / M ² habitable
Etat des lieux	3 € / M ² habitable	3 € / M ² habitable

Locaux Professionnels/ Commerciaux/ industriels.	Honoraires TTC à la charge du bailleur	Honoraires TTC à la charge du locataire
Entremise et négociation rédaction du bail Etat des lieux	1 mois de loyer Hors charges	1 mois de loyer Hors charges

Honoraires au 1^{er} Novembre 2024

ORPI Agence de la Côte - SARL MONVOISIN LERMYTTE, 2 rue Singer 62600 Berck plage

Capital social : 75000 €

RCS Boulogne / mer N°

453 562 902 000 16

CPI N° : 607 2016 000 010 362

Délivrée par la CCI Haut de France – Garantie Financière SOCAF 22 Avenue de SUFFREN 75 015 PARIS

En cas de délégation de mandat les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le Mandat initial.